LE SAVIEZ-VOUS ?

La bergeronnette des ruisseaux

d'eau.

alors de plumage prénuptial au-dessus du cours d'eau. car il précède la période de nidification.

Deux autres espèces de minuscules animaux aquabergeronnettes sont pré- tiques par les deux parents, sentes dans nos régions, s'envoleront au bout de elle ne peut être confondue deux semaines seulement.

L'avez-vous déjà vue ? avec la bergeronnette grise, Avec sa démarche sau- qui ne présente aucune tillante, son corps mince et tache de jaune. En sa longue queue sans arrêt revanche, elle peut facileen mouvement du haut vers ment être confondue au le bas, la bergeronnette des printemps et en été avec sa ruisseaux est l'un des proche cousine, la bergeoiseaux les plus élégants et ronnette printanière, qui a le les plus beaux de nos cours dessus vert olive, une tête et un dessous jaune ainsi Ses couleurs, gris acier qu'une queue plus courte. dessus et jaune brillant La bergeronnette des ruisdessous (photo), devien- seaux niche à proximité des nent plus vives pour les eaux vives, construisant mâles pendant la période son nid dans une anfractuode reproduction. On parle sité ou une saillie de pont

Les jeunes, nourris de



A VOUS DE JOUER!

Mots-mêlés du captage d'eau

boisement captage eau forage humides nappe pâturage périmètre pollutions potable production protection puits qualité ressources réalementation santé traitement

N	J	В	Ε	R	T	Ε	M	I	R	Ε	Р
0	Р	R	0	D	U	С	Т		0	N	Α
I	٧	I	U	S	F	0	R	Α	G	Е	U
T	ı	Р	Α	Т	U	R	Α	G	E	1	Т
Α	S	Α	N	Т	Е	F	Α	U	С	Н	Е
T	В	0	I	S	Е	M	Е	N	Т	R	Е
N	S	Α	Е	Т	I	L	Α	U	Q	U	ı
Е	Т	R	Α	I	Т	Е	М	Е	N	Т	I
M	X	Р	R	0	Т	Е	С	Т	I	0	N
Е	Е	Α	U	Р	0	Т	Α	В	L	Е	N
L	U	Р	0	L	L	U	Т	1	0	N	S
G	S	N	G	Н	U	M	1	D	Е	S	F
Е	Q	1	1	Т	С	Α	Р	Т	Α	G	Е
R	Е	S	Е	С	R	U	0	S	S	Е	R

ACTUALITÉS...

Journée d'information



Le mardi 3 iuillet 2012 rendezvous à 14h00 à la salle municipale du Mesnil-Rainfray pour une journée sur les périmètres de captage et l'agriculture.

L'après-midi, au captage des Monts, nous vous proposerons des démonstrations de matériel pour le sursemis et la gestion des zones humides.

Venez nombreux!

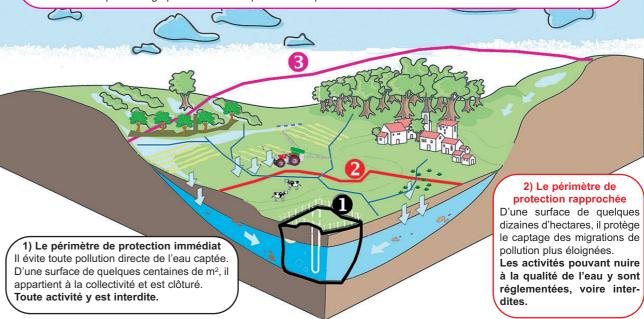
a Lettre de la Sélune 200M DU MOIS...

Périmètres de protection, de quoi parlons-nous?

Sur le bassin de la Sélune, 20 collectivités vous fournissent une eau de qualité à votre robinet. Pour protéger leurs captages, elles doivent mettre en place des périmètres de protection. Mais comment ça marche et quelles sont les conséquences?

3) Le bassin d'alimentation de captage

C'est la cuvette qui récupère les eaux de pluie pour alimenter la nappe ou la rivière sollicitée par le captage. Il peut représenter plusieurs milliers d'hectares. Situé en amont des captages mais le plus exposé aux pollutions et aux transferts, c'est sur ce territoire qu'il faut agir pour améliorer et préserver la qualité de l'eau.



> Un principe de sécurité

Protéger la ressource en eau demeure un enjeu majeur de santé publique. En effet, élément indispensable à la vie, l'eau peut être à l'origine de nombreuses pathologies si elle véhicule des produits toxiques ou des microorganismes.

La fourniture d'une eau conforme aux critères de potabilité définis par les réglementaires textes constitue une obligation et une responsabilité importante des collectivités locales.

> Une obligation réglementaire

La protection de la ressource est indispensable, même si l'eau est de bonne qualité et/ou que des filières de traitement curatif peuvent être mises en place.

L'instauration des périmètres de protection s'inscrit dans une démarche glopermettant de répondre à trois obligations. En effet, l'utilisation d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine par une collectivité publique nécessite une autorisation préfectorale pour :

- le prélèvement d'une ressource naturelle (souterraine ou en rivière)
- son utilisation en vue de

la consommation humaine

- l'instauration des périmètres de protection par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de dérivation des eaux dans un but d'intérêt général. C'est l'application du

Code de l'Environnement et du Code de la Santé Publique.

> A quoi servent les périmètres ?

Les périmètres de protection visent à assurer la protection sanitaire de l'eau destinée aux consommateurs en protégeant les points de captage contre les sources de pollutions ponctuelles et accidentelles pouvant survenir dans leur proche environnement.

Les périmètres de protection ont pour fonctions principales:

- d'empêcher la détérioration des ouvrages,
- d'éviter des déversements ou des infiltrations l'épandage et le stockage d'éléments polluants à l'intérieur ou à proximité du captage,
- d'interdire ou de réglementer les activités autres que celles nécessaires à l'exploitation ou à l'entretien du captage ou qui auraient des conséquences dommageables sur la qualité de l'eau ou sur le débit,
- d'imposer la mise en conformité des activités sées).

existantes à la date de l'arrêté.

- de contribuer à la protection du captage contre les pollutions permanentes ou diffuses.

> Un contenu cadré

Un accord départemental définit un cadre d'application des dispositions relatives aux périmètres de protection. Les prescriptions générales comportent l'interdiction des carrières, dépôts d'ordures, activités liées aux hydrocarbures, campings, cimetières, bâtiments (sauf extension ou rénovation), routes, plans d'eau, puits ou forages. Les installations existantes doivent être mises en conformité avec la réglementa-

Les prescriptions agricoles portent sur la culture, la fertilisation, le pâturage, des effluents, la suppression des talus, le drainage. Elles sont plus restrictives sur les terrains les plus proches du captage. Le périmètre rapproché peut être divisé en un périmètre sensible (où toutes les terres agricoles doivent être en herbe) et un périmètre complémentaire (où les cultures sont autori-

> Quelles implications un fois l'arrêté mis en place?

L'étude technico-économique préalable à l'instauration des périmètres analyse l'impact des prescriptions sur les exploitations agricoles. Des solutions alternatives sont alors recherchées : acquisition par la collectivité des parcelles subissant contraintes les plus fortes, boisement, échange dans un secteur plus vaste, ... A défaut, des indemnités peuvent être versées par la collectivité pour compenser les modifications de pratiques.

> Et après ?

Un comité local de suivi fait le bilan annuellement de la mise en œuvre de des nonl'arrêté. Si respects sont constatés, le maire ou le président rappelle la réglementation au contrevenant pour qu'il s'y conforme. Pour aider les agriculteurs peuvent proposer conseil agronomique. Cela permet d'apporter des éléments techniques pour l'amélioration des pratiques agronomiques. L'objectif est bien de concilier préservation de ressource en eau et production agricole.

















Tél: 02 33 89 62 14 - E-mail: sage-selune@wanadoo.fr